Réunion du 11 mars 2019

Membre : M. Charly PANTANO 06 48 42 18 20

COURRIER REÇU

Commission « Délégués aux Arbitres » : rapports des délégués reçus.

INFORMATION A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES

Depuis septembre 2017, le DLF est équipé de caméras embarquées (GO PRO) pour la gestion de rencontres classées à risque ou/et enjeu.
La caméra est un dispositif supplémentaire pour lutter contre la violence sur les rencontres dont nous avons la charge.

Les images restent à usage interne au DLF **: en aucun cas,** nous ne les diffuserons ni les transmettront à des médias ou autre support de communication.

Les clubs, les arbitres ou toute autre personne ne peuvent pas obtenir les images, afin de respecter le droit à l'image.

Nous informerons, par PV, les rencontres où la caméra embarquée sera utilisée.

Pour toute question, je reste à votre disposition.

M. Charly PANTANO

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les clubs souhaitant la caméra embarquée (GO PRO) sur une rencontre, doivent impérativement faire une demande officielle par mail du club, en fournissant des explications précises, au moins 3 semaines avant la date de la rencontre.

Après validation de la Commission de Prévention, un délégué, avec la caméra embarquée (GO PRO), sera **désigné à la charge du club.**

AVIS AUX ARBITRES

En cas d'absence de délégués sur la feuille de match ET/OU non présents sur le terrain pendant la rencontre, vous devez faire parvenir un rapport au DLF dans les 48h.